



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Point 15 du projet d'ordre du jour provisoire

### TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### PREMIÈRE SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Madrid (Espagne), 12-16 juin 2006

#### RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

## Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 2
II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL	3 - 9
III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL	10 - 14
IV. FACILITATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL	15 - 19
V. CONTRIBUTION POTENTIELLE DU MÉCANISME DE FACILITATION À LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ INTERNATIONAL	20 - 23

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org/ag/cgrfa/gb1.htm](http://www.fao.org/ag/cgrfa/gb1.htm)

- Annexe I:* Estimations des ressources extrabudgétaires nécessaires pour le processus de préparation du deuxième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, y compris la mise en route de la nouvelle démarche de suivi concernant l'application du *Plan d'action mondial*
- Annexe II:* Projet de plan opérationnel pour le mécanisme de facilitation de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial*

## I. INTRODUCTION

1. La Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international), a demandé au Secrétariat à sa deuxième réunion, tenue en novembre 2004, de procéder à une analyse de l'ensemble des activités de la FAO concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le travail d'autres institutions pertinentes, notamment en ce qui concerne l'application du Traité international, le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le *Plan d'action mondial*), le Mécanisme de facilitation pour l'application du *Plan d'action mondial*, le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Fonds fiduciaire pour la diversité des cultures, afin d'identifier les ressources financières et humaines nécessaires, de façon à permettre à l'Organe directeur de prendre des décisions relatives aux besoins humains et financiers<sup>1</sup>.

2. Donnant suite à la demande susmentionnée, le présent document fournit des informations sur l'application du *Plan d'action mondial*, son suivi, le Mécanisme de facilitation pour l'application du *Plan d'action mondial* et les ressources allouées par le Programme ordinaire, notamment les salaires du personnel, ainsi que les ressources financières extrabudgétaires qui peuvent être nécessaires, et enfin la contribution du Mécanisme de facilitation à la Stratégie de financement du Traité international.

## II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

3. À sa dixième session ordinaire, tenue en novembre 2004, la Commission a examiné le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>2</sup>. Ce rapport montre qu'un progrès notable a été accompli en ce qui concerne les activités de conservation *in situ*, en particulier l'identification et l'inventaire des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui sont presque exclusivement financées sur les budgets nationaux, et les activités de gestion et d'amélioration sur les exploitations, qui bénéficient d'un appui international notable. Le rapport attire l'attention sur la faible intensité des activités d'assistance aux agriculteurs victimes d'une catastrophe pour la remise en état des systèmes agricoles, dans des régions vulnérables comme l'Afrique. Il souligne également qu'il devrait être tenu compte de la lenteur avec laquelle des systèmes d'information sont mis en place dans ces pays, notamment pour la documentation du matériel génétique local, de façon à pouvoir le reconstituer après des catastrophes. Il note le regain d'intérêt pour les plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées en Europe, en Afrique et dans la région Asie et Pacifique, lié à un soutien croissant des donateurs.

4. Selon le rapport, la tendance positive observée au cours des opérations de suivi antérieures, en ce qui concerne les activités de conservation *ex situ*, se maintient et se renforce dans certains domaines. Cependant, il souligne que tous les pays, à l'exception de ceux des régions Asie et Pacifique et Europe, craignent de ne pas pouvoir régénérer leurs collections, pratiquement sans appui externe. Le degré de caractérisation des collections *ex situ* reste dans l'ensemble relativement faible, malgré les gros efforts déployés par les régions Asie et Pacifique et Europe. L'aide que pourraient apporter les réseaux aux pays dans des domaines qui ne peuvent pas être intégralement financés au niveau national, en particulier le renforcement des capacités, devrait faire l'objet d'un examen approfondi.

---

<sup>1</sup> CGRFA/MIC-2/04/REP paragraphe 25.

<sup>2</sup> CGRFA-10/04/Inf.6.

5. Le rapport conclut que le financement à long terme de la conservation *ex situ* est menacé, et les pays signalent d'ores et déjà des coupes budgétaires et des compressions de personnel.
6. Enfin, le rapport observe que la progression des activités de conservation *ex situ* et *in situ* n'est pas accompagnée d'efforts correspondants pour renforcer les capacités nationales liées à l'utilisation des collections.
7. La Commission s'est félicitée de cet aperçu, en faisant remarquer que l'aide au renforcement des capacités demeurerait une question essentielle, et a demandé aux institutions compétentes d'accueillir favorablement les demandes d'aide de ce type. Elle a également noté l'écart régional croissant en matière de mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, et a estimé que les initiatives visant à partager les tâches à l'échelle régionale et internationale devraient être favorisées<sup>3</sup>.
8. Le prochain rapport sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* devrait être examiné par la Commission à sa prochaine session ordinaire, en 2007.
9. Depuis l'adoption du *Plan d'action mondial*, la FAO a affecté des montants substantiels de son budget ordinaire à la promotion, facilitation et suivi de la mise en œuvre du Plan, y compris l'aide fournie à la Commission et à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Un montant total de 2 621 000 dollars EU a été affecté aux activités de conservation et d'utilisation durable des RPGAA pendant l'exercice biennal 2006-2007, y compris les salaires du personnel. D'autre part, un montant de 2 875 000 dollars EU a été affecté au soutien du Traité international, notamment au *Plan d'action mondial* et d'autres éléments d'appui du Traité, et un budget supplémentaire de 1 124 000 dollars EU a été alloué à son Secrétariat<sup>4</sup>. La FAO fait rapport sur les activités pertinentes à chaque session de la Commission, notamment le soutien à la mise en œuvre directe du *Plan d'action mondial*.

### III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

10. La Commission, à sa dixième session ordinaire, a reconnu l'importance d'un système efficace de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, au point de vue de la planification, de la fixation de priorités et de la réalisation de la mobilisation de ressources financières à l'appui des programmes nationaux relatifs aux ressources phylogénétiques<sup>5</sup>. Lors de cette session, elle a examiné les progrès faits en matière d'élaboration de sa nouvelle approche de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, qui favorise un processus engagé par les pays, participatif et de renforcement des capacités, qui culmine avec la mise en place de mécanismes nationaux de mise en commun des informations.
11. La Commission a pris acte de la réussite de la phase pilote de la nouvelle approche et de son évaluation. Elle a adopté les indicateurs révisés et le mode de présentation des rapports pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* présentés dans le document intitulé *Indicateurs et rapport type pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>6</sup>. Elle a appuyé l'application de la nouvelle approche de suivi à tous les pays, étant

---

<sup>3</sup> CGRFA-10/04-REP paragraphe 25.

<sup>4</sup> PC 95/3, *Programme de travail et budget pour 2006-07 révisé*.

<sup>5</sup> CGRFA-10/04/REP, paragraphe 26.

<sup>6</sup> CGRFA-10/04/Inf.5.

donné l'intégration de ces activités de suivi dans la préparation du deuxième *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. La Commission a invité les Centres Récolte future à collaborer avec la FAO dans le cadre des deux processus.

12. En 2005-2006, la FAO a fourni, en collaboration avec l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), une assistance technique à 28 pays<sup>7</sup>, dans le cadre d'un processus de renforcement des institutions et des capacités conduit avec la participation, dans chaque pays, d'un large éventail de parties intéressées par la conservation des ressources phylogénétiques (*ex situ* et *in situ*) et leur utilisation. Ces processus ont permis de mettre en place dans 16 pays des mécanismes nationaux pour la mise en commun des informations concernant les ressources phylogénétiques et la planification des ressources, notamment l'élaboration d'évaluations stratégiques de l'état des RPGAA au niveau du pays. Ces mécanismes participatifs sont devenus, en les renforçant, partie intégrante d'organes décisionnels ou consultatifs sur les politiques, tels que les Comités nationaux sur les ressources génétiques, ou bien ont contribué à faire reconnaître la nécessité de les mettre en place.

13. Les ressources financières nécessaires à l'application de la nouvelle approche de suivi et la préparation de rapports nationaux pour tous les pays sont, comme signalé précédemment<sup>8</sup>, estimés à 25 000 dollars EU par pays pour 80 à 120 pays, soit entre 2 000 000 et 3 000 000 dollars EU d'ici à 2007. Les coûts des activités relatives au déploiement des ressources phylogénétiques dans le monde ont été intégrés aux coûts afférents à la préparation du deuxième Rapport sur l'État des ressources phylogénétiques dans le monde et sont indiqués dans l'Annexe I pour information. Les contributions extrabudgétaires d'un montant total de 597 000 dollars EU ont été reçues de plusieurs sources, notamment des Gouvernements du Canada, de l'Italie, du Japon, de la Norvège et des Pays-Bas.

### **Promotion de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

14. La promotion de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par l'application des techniques de sélection végétale, y compris les biotechnologies et les approches participatives qui s'y rapportent, est l'un des principaux objectifs du Plan d'action mondial et l'un des axes fondamentaux du Traité international sur les RPGAA. À sa dixième session ordinaire, la Commission a reconnu le besoin de renforcer la capacité de sélection végétale dans les pays en développement<sup>9</sup>. La FAO, en collaboration avec les centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres parties prenantes, et en utilisant des ressources ordinaires et extrabudgétaires, a évalué les capacités nationales de sélection végétale pour identifier les lacunes et les possibilités d'investissement, et élaborer des stratégies pour améliorer ces capacités. L'évaluation a déjà été conduite dans plus de 40 pays. Les enquêtes de la FAO ont identifié deux besoins principaux, à savoir le manque de précision concernant le nombre de sélectionneurs formés à la sélection végétale appliquée et le manque de financement à long terme des programmes de sélection végétale. Pour répondre à ces deux besoins, la FAO et ses partenaires lancent l'Initiative mondiale pour le renforcement des capacités de sélection végétale, qui est un partenariat public/privé fonctionnant par le biais d'un mécanisme de coordination « léger » et visant à renforcer la capacité des pays en développement à améliorer leur productivité agricole en s'appuyant sur l'utilisation durable des RPGAA.

---

<sup>7</sup> Algérie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bolivie, Cuba, République tchèque, Équateur, Égypte, Fidji, Ghana, Inde, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Laos, Liban, Malaisie, Mali, Maroc, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Ouzbékistan et Viet Nam.

<sup>8</sup> Annexe I du document CGRFA-10/04/5.2.

<sup>9</sup> CGRFA-10/04/REP, paragraphe 33.

#### **IV. FACILITATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL**

15. À sa dixième session ordinaire, la Commission a débattu de l'établissement, au sein de la FAO, du Mécanisme de facilitation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et elle a noté qu'il était tout à fait nécessaire de renforcer les capacités des pays en matière de mise en œuvre du *Plan*<sup>10</sup>.

16. La Commission a appuyé l'objectif, les principes de fonctionnement, les activités et la structure opérationnelle du Mécanisme de facilitation<sup>11</sup>. Elle est convenue que le Mécanisme de facilitation devrait fournir des informations sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, faciliter et mobiliser de nouveaux partenariats, favoriser la prise de conscience, à tous les niveaux, des rôles et des valeurs des ressources phylogénétiques et aider les parties prenantes à élaborer et présenter des propositions et des ensembles de projets. Les partenaires du Mécanisme de facilitation doivent éviter les conflits d'intérêts potentiels en élaborant et en regroupant ces propositions de projets.

17. La Commission est convenue que l'objectif du Mécanisme de facilitation devrait être de rendre plus aisée la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et d'encourager la mobilisation des ressources techniques et financières requises à cet effet. Le Mécanisme de facilitation devrait notamment utiliser les résultats du suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* pour aider à identifier les lacunes et les priorités de cette mise en œuvre.

18. Un projet de plan opérationnel, qui identifiait les crédits du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires nécessaires pour la mise en œuvre des activités proposées, a été présenté. Ce plan, préparé conjointement par la FAO et l'IPGRI, figure en Annexe II au présent document. La FAO et l'IPGRI ont constitué une provision à moyen terme allant jusqu'à 800 000 dollars EU pour être en mesure de soutenir ces activités.

19. Il n'a pas encore été possible pour la FAO de mobiliser les ressources extrabudgétaires requises, mais avec les ressources limitées dont elle dispose, la FAO a commencé, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en œuvre les activités sélectionnées. Les partenaires du Mécanisme de facilitation se sont réunis en juin 2005 pour identifier les activités concrètes à mettre en œuvre, avec un financement du budget ordinaire. Les ressources extrabudgétaires reçues de l'Allemagne ont permis le démarrage des travaux de mise en place d'un portail d'information sur les RPGAA, y compris la mise au point d'une base de données sur les sources de financement, convenue par la Commission. D'autres ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour commencer à mettre en œuvre les autres activités adoptées par la Commission.

#### **V. CONTRIBUTION POTENTIELLE DU MÉCANISME DE FACILITATION À LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU TRAITÉ INTERNATIONAL**

20. À sa neuvième session ordinaire, la Commission a jugé qu'il fallait redoubler d'efforts pour promouvoir la mise en œuvre du Plan, grâce à l'établissement du mécanisme de facilitation, en tirant parti de l'élan créé par l'adoption du Traité. Ce mécanisme viserait en priorité à aider à l'élaboration de la stratégie de financement qui doit être adoptée par l'Organe directeur du Traité international. L'expérience acquise faciliterait l'application du Traité dès son entrée en vigueur et, le cas échéant, l'élaboration de sa stratégie de financement. Cependant, la Commission a noté

---

<sup>10</sup> CGRFA-10/04/REP, paragraphe 27.

<sup>11</sup> CGRFA-10/04/REP, Annexe F.

qu'il ne devrait pas y avoir d'ambiguïté quant aux rôles de la Commission et de l'Organe directeur du Traité international, ni de chevauchement d'activités entre le mécanisme de facilitation et la stratégie de financement du Traité international<sup>12</sup>.

21. Au cours de sa dixième session ordinaire, la Commission a demandé au groupe de travail sur les RPGAA de « conseiller la FAO sur les activités à entreprendre, y compris par l'intermédiaire de sa Commission, pour appuyer les activités de l'Organe directeur du Traité international, en ce qui concerne les éléments d'appui du Traité international, afin de faire avancer le processus de manière rentable et rationnelle. » Le Groupe de travail sur les RPGAA, qui s'est réuni du 26 au 28 octobre 2005, a noté que la réussite du Mécanisme de facilitation de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dépendra de son aptitude à mener ses activités d'une façon qui complète, sans chevauchement, la mise en œuvre du Traité international. Le Groupe de travail a formulé les recommandations suivantes:

- a) Le Mécanisme de facilitation devrait faire rapport régulièrement sur ses activités à la Commission et à son Groupe de travail sur les RPGAA. Les rapports devraient donner des informations sur les priorités d'action qui ont été identifiées par les parties prenantes et les propositions de projets élaborées avec l'aide et la coordination du Mécanisme de facilitation à la demande des parties prenantes.
- b) Sur cette base, la Commission pourrait proposer des priorités à l'Organe directeur du Traité international pour examen, le cas échéant, dans le cadre de la Stratégie de financement du Traité.
- c) Le Mécanisme de facilitation devrait prendre en compte les priorités établies et les activités menées par l'Organe directeur dans le cadre de la Stratégie de financement<sup>13</sup>.

22. Les principes de fonctionnement du Mécanisme de facilitation indiquent que la Commission donnera des orientations générales au Mécanisme de facilitation. Bien qu'il y ait des différences entre les États membres de la Commission et les Parties contractantes au Traité, les recommandations formulées par la Commission au sujet de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, en particulier en ce qui concerne les lacunes, les contraintes et l'identification de priorités communes, peuvent être particulièrement importantes pour le processus de prise de décisions pour la mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité et l'établissement d'objectifs pour le financement.

23. Une fois le Mécanisme de facilitation pleinement opérationnel, les activités spécifiques mises en œuvre dans ce cadre général pourront aider l'Organe directeur à élaborer les politiques et les critères pour les activités, plans et programmes prioritaires au titre de la Stratégie de financement, compte tenu, en particulier, du *Plan d'action mondial*. Elles pourront aussi aider à l'élaboration d'un cadre cohérent pour le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'échange d'informations.

---

<sup>12</sup> CGRFA-9/02/REP, paragraphe 29.

<sup>13</sup> CGRFA/WG-PGR-3/05/REPORT, paragraphe 13.

*Annexe I*

**ESTIMATIONS DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES POUR LE  
PROCESSUS DE PRÉPARATION DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES  
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE DANS LE MONDE, Y COMPRIS LA MISE EN ROUTE DE  
LA NOUVELLE DÉMARCHE DE SUIVI CONCERNANT L'APPLICATION DU  
PLAN D'ACTION MONDIAL<sup>14</sup>**

Poste	Coût (\$EU)	Calcul	Estimation des ressources prévues (\$ EU)	Objet et notes
Dépenses de personnel	135 000	Seize mois d'agent des services généraux, plus six mois de fonctionnaire de niveau P2/P3	0	Aider le secrétariat à contacter les centres de liaison et à coordonner l'aide aux pays
Création de mécanismes nationaux d'échange d'informations pour suivre l'application du Plan d'action mondial	2 500 000	environ 100 pays à raison de 25 000 par pays	960 000	Soutien de trois ateliers par pays destinés aux parties prenantes, et appui au renforcement de la capacité nationale d'application de la nouvelle démarche de suivi pour tous les pays en développement
Réunions régionales	320 000	Une réunion pour chacune des quatre régions (Afrique, Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) à raison de 80 000 par région/réunion.	80 000	Examiner le projet de lignes directrices pour les rapports nationaux. Deux réunions régionales ont été tenues, et les lignes directrices sont désormais terminées. Une autre allocation de ressources pour cette activité n'est plus pertinente.
Élaboration de stratégies nationales de sélection des espèces végétales	200 000	Environ 50 pays à raison de 4 000 par pays	54 000	Appuyer les consultations menées individuellement avec les pays pour évaluer leurs capacités et leurs besoins, aider à l'élaboration de stratégies et de programmes nationaux de sélection des espèces végétales
	40 000	Quatre ateliers à raison de 10 000 chacun	25 000	Perfectionner les méthodologies et partager les résultats entre plusieurs pays

<sup>14</sup> Adapté du document CGRFA-10/04/5 Add.1, *Annexe I*.



Poste	Coût (\$EU)	Calcul	Estimation des ressources prévues (\$ EU)	Objet et notes
Élaboration de rapports nationaux	250 000	Cinquante pays à raison de 5 000 par pays	100 000	Apporter un appui partiel à la tenue d'ateliers ou de consultations avec les parties prenantes à l'échelon national.
Consultations techniques	270 000	Neuf sous-régions à raison de 30 000 par sous-région; tous les 2-3 mois, honoraires plus frais de déplacement	66 000	Fournir conseils et assistance aux pays pour la préparation des rapports nationaux en utilisant les lignes directrices adoptées, y compris l'identification et l'appel à la participation des parties prenantes, et aider à l'organisation et au suivi des réunions régionales
Réunions régionales	320 000	Une réunion pour chacune des quatre régions (Afrique, Asie centrale et occidentale et Afrique du Nord, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) à raison de 80 000 par région/réunion. Soutien à la participation des pays en développement et dépenses générales d'organisation.	0	Discuter des problèmes régionaux liés à l'état des RPGAA et évoqués dans les rapports nationaux, et identifier les besoins communs en matière d'application et/ou de perfectionnement du Plan d'action mondial
Élaboration d'études thématiques de fond	400 000	Dix études thématiques de fond à raison de 40 000 par étude	0	Appuyer l'élaboration d'études thématiques et d'autres matériels d'appui nécessaires ainsi que la tenue de réunions d'experts pour l'élaboration du rapport, dans le respect des priorités définies par la Commission.
Total	4 435 000		1 285 000	

*Annexe II*<sup>15</sup>**PROJET DE PLAN OPÉRATIONNEL POUR LE MÉCANISME DE FACILITATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL**

La FAO et l'IPGRI ont constitué une provision à moyen terme d'un montant maximal de 800 000 dollars EU. Cette provision s'ajoute aux besoins extrabudgétaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b> (décidées par la Commission)	<b>ACTION</b>	<b>CALENDRIER</b> (toutes les activités démarreront dès l'accord du GCRAI)	<b>FACILITATEURS</b> (actuellement, les partenaires du Mécanisme de facilitation sont la FAO, l'IPGRI et le GFAR)	<b>BESOINS EXTRA-BUDGÉTAIRES INDICATIFS</b> (en milliers de dollars EU) 2005-2006
1. Fournir des informations sur: i) l'origine et la disponibilité de ressources financières, techniques et matérielles d'informations; ii) les relations entre les parties prenantes; iii) les priorités, les rôles et la situation des donateurs et des bénéficiaires; iv) les meilleures pratiques et les normes et procédures; v) les expériences réussies; vi) la création de réseaux; vii) les plans, les engagements, les cibles et les indicateurs; viii) d'autres renseignements sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Plan (Activité A).	Créer un portail qui servira de point d'accès à ces informations. Fournir des informations par d'autres moyens lorsqu'elles ne peuvent pas être obtenues à partir du portail.	2006	Partenaires du Mécanisme de facilitation	200
2. Faciliter et mobiliser de nouveaux partenariats pour mettre en oeuvre le Plan d'action mondial (Activité B)	Promouvoir des réunions et favoriser le dialogue pour créer des synergies entre une vaste gamme de parties prenantes, notamment des donateurs et des bénéficiaires, des organisations internationales et des organisations de la société civile, y compris des organisations et des fondations d'agriculteurs, des obtenteurs végétaux et le secteur semencier et d'autres intérêts du secteur privé.	Une réunion par an	Partenaires du Mécanisme de facilitation	100

<sup>15</sup> Adapté du document CGRFA-10/04/5, *Annexe I*, selon les décisions de la Commission figurant dans le document CGRFA-10/4/REP, *Annexe F*.

<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b> (décidées par la Commission)	<b>ACTION</b>	<b>CALENDRIER</b> (toutes les activités démarreront dès l'accord du GCRAI)	<b>FACILITATEURS</b> (actuellement, les partenaires du Mécanisme de facilitation sont la FAO, l'IPGRI et le GFAR)	<b>BESOINS EXTRA- BUDGÉTAIRES INDICATIFS</b> (en milliers de dollars EU) 2005-2006
3. Promouvoir à tous les niveaux la prise de conscience du rôle et de la valeur des ressources phytogénétiques afin de démarginaliser celles-ci. (Activité C)	Élaborer une stratégie pour sensibiliser à l'importance des ressources phytogénétiques, avec notamment l'indication des publics visés, des possibilités et des activités.	2006	Partenaires du Mécanisme de financement	175
4. Aider les parties prenantes à élaborer des propositions de projets en évitant les conflits d'intérêt, et à présenter un ensemble de projets afin d'améliorer leur qualité, et notamment de faciliter la planification de l'action dans un cadre élargi (par culture, par domaine thématique et/ou par région). (Activité D)	Élaborer des propositions et présenter un ensemble de projets afin: i) d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial; ii) d'identifier les besoins et les lacunes; iii) d'aider à fixer les points de repère et des objectifs; iv) de faire intervenir des parties prenantes très diverses.	À la demande des pays et des parties prenantes.	Partenaires du Mécanisme de financement	200
Total, activités opérationnelles A-D				675